L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 9 MARS 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant le français, l'anglais et l'allemand, désirerait trouver un emploi quelconque dans une maison de commerce. S'adresser bureau du journal, initiales P. B. 9 mars—

ON DEMANDE.

DES couturières pour faire sur place des moustiquaires et des garde-soleil. Pas de travail donné au dehors. Eclipse Manufacturing Co, 121 Royale. 9 mars—

ON demande de bons ouvriers cigariers au No 54 rue de Chartres. 9 mars—3f

DEMANDE de deux Brosseurs pour salon de barbe, rue Carondelet, No 6. 9mars—1f

UNE jeune fille sachant un peu coudre et faire le ménage. S'adresser chez M. Klemm, plumassier, 178 Carondelet. 8 mars—2f

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rouffe & Lehman, 171 sud Remparts. 17jan—

A LOUER.

GROCERIE, avec comptoirs et étagères. S'adresser coin Lapeyrouse et Rocheblave. 23 fév—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Murray & Berger vs J. B. Giaudi.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—No. 17,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 18 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries, etc., d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 mars—6 12 18

J. C. Eyrich vs John P. Vairin, Jr.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 13.213 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 14me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, comme par inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 fév—27 mars 6 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joséphine Yancy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,532—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Yancy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 16

Succession de Zachary Taylor Heap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,431—Division C—Attendu que James McG. Heap a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zachary Taylor Heap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 mars—5 9 14

Succession de John L. Delis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,546—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John L. Delis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mars—7 12 16

Succession de Solomon Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,420—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Solomon Weiss, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er mars—1 5 9

Succession de Ann Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,380—Division A.—Attendu que William D. Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Ann Ryan, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28fév—28—mars 5 9

Succession de George W. Wheat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,996—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Wheat, tutrice, et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 fév—28—mars 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,509—Division E—Frank Fleckinger vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire ci dessus nommé, Frank Fleckinger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, en son bureau No 130 rue Gravier, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le MARDI, 8me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter pour ou contre l'application du dit pétitionnaire dans le but d'obtenir une décharge, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 mars—6 21—8 avril

Charles Desforges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,890.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John E. Pincton syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 fév 25—mars 1 6

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,228—Division B.—Ordre: Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son étude No 170 rue Commune en cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures, A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leurs être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jos. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—10 mars

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans,

MARDI, 11 MARS 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible] reconnus par les plus élevées. Défiez-vous donc de toutes imitations ou des plans anonymes.

Rappelez-vous que un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix inférieur est contrefait et sans valeur.

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ce noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Arenstein, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. B. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balleo, L. Bebelot, J. Brandon, J. F. Barthelemy, Bernie & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co, Jean Ballencie, Samuel Sanders, James D. Coleman, Amadie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 2, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chiset, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, G. Drouet, A. Dumestre, Davallier & Co, S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Fritz & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Felber & Gonsenheim, Mme Gust. Fournade, Joseph Gatsinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Goldenbow & Kelly, S. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Hemans & Co., Mme Anna Hill, G. C. Heitz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannenaud & Co, B. Jahrens, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamasson, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Laboulsse & Dohle, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Montoux & Co, A. J. Montein, M. Mann, P. Macon, J. G. Monrose, curator. Chas Massion, Succ. de Philip McCabe, Lucien Mallo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norton & Bell, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, H. Pedarre, A. Pallacio, P. Pena, A. Quinio Fils, E. Roger & Co., J. Straus, J. B. Sarrazin, G. Schmidt, Strauss, B. Smith, M. Scot, Smith & Co, F. Sanche, D. H. Bymart, J. B. Seolari Schuller, David Stewart, Mme M. E. [illegible], E. F. Schmieder, H. N. Soria, Nicholas Th[illegible], A. Tessen, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, E. Verster, Philip Vellerie, Paine Wagner, Wm. Whan, Succ. de Wilkerson & Moody, B. Wagner, E. L. Zell & Co.

A. M. Aguiloste, A. Alciatier, Joseph Brugers, Dr. I. Berdes, W. B. Bell, adm. [illegible], A. Bedault & Co., Bercier & De Smet, F. Beldon, F. Breen, Louis Bauer, R. Beltran, E. E. Bariado, W. Alexandre Bosse, J. A. Borduzat, Comagerle & Lambert, F. Calleway, agent, P. Caro, Francois Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, N. Connell, L. Charest, Herman Curtins, John Crickard, Dubois & Lemaniere, P. Duchenne, A. Delamotte, J. G. Denis, De Saizer Hart & Co., George Degan, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., A. Fusich, Charles Fita, M. Feliex, E. C. Faineur, G. R. Finaley, Joseph Guengheimer, Generelly & Allex, A. Greuchy, Fred Good, Mme Arecie Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George Haw, M. D., B. Herree, Mme Henry Hébert, Imena Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Janfreid, Emile Kern, Kendig & Co, Anatole Léaumont, B. Laplace, X. Laytaisson, La. Equit. Life Ins. Co, Lang & Bernheimer, Mme J. B. Leprete, Suc, La. Ice Manufact. Co, Peter Lamis, Charles Manson, J. Mandin, B. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manaud, T. Moreau, Orville Marigny, V. Maignan, H. Marks, Borellie Nivette, Frank Oberhauser, R. D. Orden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Beekham, Perkins, Swenson & Co, S. B. Packard, B. Pinto, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saros, William Sweets, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Bryer, H. F. Sturcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co, S. Sanbury, J. J. Stewart, trésorier, F. Soubiet, C. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samsaneth & [illegible], E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Veirin, Adolp Wetz, L. A. Wilts, James Wilson, S. E. White, M. A. Zeunte &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdide.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pobée et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Caserne des Etats-Unis.
616 Rennes et Dauphine.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	2[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73......CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième et Troisième District.

Succession de Hermann H. Patemann.

No 29,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann.

No 29,037.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, à savoir:

Premièrement.—Sept certain lots ou portion de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et la Promenade Carondelet, lesquels lots ou portion de terre sont désignés par les lettres A B C D E, F et G sur un plan du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, en date du 15 avril 1878 et annexé à un inventaire déposé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, février 1890, et décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A. et formant l'encoignure des rues St Louis et Prieur et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis entre lignes égales et parallèles et une façade de 89 pieds sur la rue Prieur, le lot A a le droit d'usage d'une allée de 3 pieds en commun avec le lot adjacent B.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises avec trois chambres et cuisine de chaque côté, cuves, lieux d'aisances, hangars, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B", mesurant 34 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot B a le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec ce lot et le lot "A".

Les améliorations consistent en un joli cottage double avec 3 chambres et cuisine de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, écurie avec six places, connu par le numéro municipal No 351 rue St-Louis.

3° Un certain lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant 45 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et égales.

4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D et mesurant 31 pieds de face à la rue St-Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 1.0 pieds 4 lignes sur le côté près de la rue Prieur et 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté près de la rue Johnson.

5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds de face à la rue St-Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces et 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté du lot F.

6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F, est un lot ou portion triangulaire de terre et mesure 42 pieds 0 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis, 116 pieds 9 pouces sur le côté près de la rue Prieur et du lot E et 124 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé près de la rue Johnson, étant une ligne oblique s'étendant de la rue St-Louis et obliquant vers la rue Prieur, là où elle réunit la ligne du côté opposé qui forme un triangle.

7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 36 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, 31 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 111 pieds 2 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet et 11 pieds sur le côté opposé près de la rue St-Louis.

Secondement—Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly, dans le fond du Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan dressé par Adolphe Knell, le 4 juin 1854, déposé en l'étude de F. E. Laresche, ancien notaire en cette ville, compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Crête, la rue Septième et le Canal conduisant au Bayou Sauvage. Les dits lots mesurent, au pied américain, conformément au dit plan, comme suit, à savoir: Le lot un étant une pointe et formant un triangle rectangulaire, 90 pieds 4 pouces 6 lignes de face au Chemin Gentilly, 110 pieds 2 pouces de face au dit canal, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No [illegible] le lot No 2 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes sur le Chemin Gentilly, 22 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 1. 91 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 3; le lot No 3 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au dit Chemin Gentilly, 22 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 91 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No deux, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 4. Le lot No 4, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 22 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No trois, 118 pieds 5 pouces 5 lignes du côté du lot No cinq. Le lot No 5, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 22 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur une première largeur de, et 9 pieds 5 pouces de large sur une seconde largeur, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No quatre, 136 pieds 11 pouces 4 lignes du côté du lot No six. Le lot No 6, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face au Chemin de Gentilly, 21 pieds 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond, 136 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No Cinq, 129 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St Jean.

Les améliorations consistent en une bonne maison à double corps de logis, couverte en ardoises ayant environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

8mars—8 15 22 29—avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hermann H. Patemann.

Nos 29,036—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann.

No 29,037—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. MERCREDI, 19 mars 1890, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 351 rue St Louis entre Prieur et Johnson, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 mars 1890 dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Pateman et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, à savoir:

Deux vaches laitières, un assortiment de meubles de salon, de chambres à coucher et de cuisine, stove, ustensiles, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

8 mars—8 11 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la succession, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.

No 28,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 26,361 —Division B.—Wm Schreiber vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, à son bureau No 49 rue du Camp, le MERCREDI, le 5me jour de mars 1890, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 février—22 28—8 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.
Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRÈS CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément auquel dit lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois, couverte en ardoises, avec galerie de devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 cuves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courant.

8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Propriété de choix du Deuxième District.

Résidence rue Royale.

A. Delvaille & fils et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 avenue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de district, paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est des plus confortablement subdivisée, ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteau de cheminée en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout a fait une des maisons de résidence des mieux choisies du Deuxième District.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 fév—16 23—1 8 15 22 mars

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix Améliorées dans les Premier et Quatrième Districts.

Nos 273 et 275 rue Lafayette et No 1071 rue Tchoupitoulas.

In re. D'Amico, Sidotti & Lewis vs leurs Créanciers.

No 28 0[illegible]—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, [illegible] il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890 et dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1. Le grand entrepôt de deux étages construit en briques et couvert en ardoises et bâtisses à deux étages dans le fond, Nos 273 et 275 rue Lafayette [illegible]

[illegible]

$240 par an.

2. Le joli cottage simple en bois et couvert en ardoises portant le No 1071 rue Tchoupitoulas, entre l'avenue de la Louisiane et la rue Toledano, [illegible] chambres, [illegible] citerne, hangar, [illegible] le lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Tchoupitoulas [illegible] $10 par mois [illegible] cette propriété rapporte un loyer régulier. [illegible] il y a une double ligne de chemin de fer.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, par effet garantis [illegible] clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs paieront les taxes de 1890 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant.

Les actes de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 fév—22 mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence attrayante et bien située

DE FEU W. H. FOSTER, Esq.

Vastes terrains et environs de choix.

Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.

In re. George E. Foster vs. John F. Foster et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,247.

Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A. pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 230 avenue Washington, encoignure de la rue Carondelet; ilet borné par l'avenue St-Charles et la rue Conery; retirée de la banquette, ayant de larges et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salons, salle à manger, cabinet à provision, dépenses et chambres pour domestiques, une cuisine au rez de chaussée, et de grandes chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., au premier; deux citernes, hangar à bois et à charbon etc. Les terrains sont très vastes, mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington, sur 177 pieds et 6 pouces de profondeur et de face à la rue Carondelet et entre lignes parallèles, solidement pavé, et arrangés en gazon, et magnifiquement ombragés, avec des pacaniers, magnolias, orangers, figuiers, pruniers japonais, et autres arbres au rapport, et ornés de plantes et fleurs rares. Les avenues Washington et St-Charles sont admirablement pavées et élégamment améliorées. On ne peut trouver un site plus désirable comme résidence. Il y a amplement de terrain pour des améliorations additionnelles.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

15fév—15 22—mars1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Quincailliers et Forgerons.

Tout le contenu du magasin de quincaillerie et toute l'installation de la forge, rue Villeré, entre Bouny et Seguin, Alger, (Cinquième District).

Succession de Mme S. L. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,737.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—MARDI, 11 mars 1890, à 10:30 heures A. M., au local de quincaillerie rue Villeré, entre Bouny et Seguin, Cinquième District, et de la forge en arrière du No 19 rue Villeré, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1890, et rendu dans la succession ci-dessus:

Le contenu (en bloc ou en détail) et toute l'installation du dit magasin de quincaillerie et de la dite forge.

Conditions—Comptant sur livraison.

28fév—28—8 11mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

Site de choix, à Alger, pour y bâtir, rue Olivier, entre Eliza et Evelina, à l'encan.

Succession de Rosalie Leitch.

No 28,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Evelina, et mesurant 47 pieds 3 pouces de façade rue Olivier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. C'est le site le plus désirable qu'il y ait à Alger, faisant directement face au Couvent du Mont Carmel et à l'église Lutherienne Allemande.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22—1 8 15 22 29 mars

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables et de valeur

Dans le Deuxième District,

Rue Marais, entre les rues Bienville et Douane;

Coin de l'avenue Hagan et de la rue Bienville;

Coin des rues Bienville et Roman;

Coin des rues Miro et Ste-Anne;

Six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co. de la Nlle-Orléans.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaïde Rahder, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 2,196, et de la Succession de John H. Rahder, No 28,786 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages et servitudes y appartenant ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 159, qui est borné par les rues Marais, Bienville, Villeré et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.

2° Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Douane et Bienville et désignés comme les Nos 1, 2 et 3, d'après un plan par Touzet et DeLisle, du 8 mai 1858. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Bienville, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade sur l'avenue Hagan de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes; et les lots Nos 2 et 3 mesurent chaque 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 de l'ilet No 52, borné par les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, droit de passage, etc. située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Miro et Tonti mesurant d'après un acte fait par A. D'Hémécourt, daté le 1er décembre 1855, 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste-Anne, même façade rue d'Orléans, 160 pieds 2 pouces et 4 lignes rue Miro et 160 pieds 9 pouces et 6 lignes du côté de la rue Tonti; la dite portion de terre se composant des lots 1, 2 et 3 d'après un plan de C. Giroux, voyer, en date du 14 novembre 1858 et des lots 8, 10 et 17 d'après un plan de Commany, daté le 5 septembre 1844.

Et à 12:30 P. M.,

au même endroit et pour le compte de la même succession et en vertu du même ordre il sera vendu (6) six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, représentées par le certificat No 739, portant date du 2e décembre 1882.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison des titres.

Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 p.c. sera requis sur les lieux au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs et pour les actions comptant avant le transfert.

9 mars—9 15 22 29—5 12 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage à l'encan.

Succession de Lewis W. Thompson.

No 29,253—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du et signé le 7 mars 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues General Taylor, Carondelet, Delachaise et Peniston, formant l'angle des rues Carondelet et Général Taylor et mesurant 105 pieds de façade rue Carondelet, sur 135 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage avec mansarde, corridor au centre et portant le No 501 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Andre Hero, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9 16 23 30—avril 6 10

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$45 699 35	
Sur les risques de rivière	22 5 6 57	
Sur les risques de mer	12,249 19	
		$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,432 94
Total des primes		$562,968 05
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16 883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations	47,796 30	
Commissions	65 505 06	
Réassurances	25,893 44	
Taxes et licences	7,328 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'Assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 66	
Total des déboursés		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$98 632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		8,506 68
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,318 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,600 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 0[illegible]
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.

138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé):
J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWARACHER
F. G. ERNST,

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende, semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de F. N. Bremer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 26,677.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale MARDI 18 mars 1890, à 11 heures A. M., à sa salle d'encan No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. en date du 27 février 1890, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée.

Un lot de comptes ouverts d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.

9 mars—9 11 18.

PAR JAS F. GUINAULT

Buvette, meubles de maison, bâtisses en bois et le bail de la propriété.

Succession de Adolph Frinche.

Cour Civile.—Division C. No 29,345.

PAR JAS. F. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 mars 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Carrollton, à l'encoignure des rues Madison et Seconde, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890.

Le contenu de la buvette y compris étagères, comptoirs, etc.

Aussi—L'ameublement de la maison et la bâtisse en bois servant anciennement comme résidence, buvette, cuisine et magasin d'afrétage, située sur le terrain appartenant à Mme R. M. J. Hester(?), faisant face à la rue Madison, entre les rues Seconde et Levée, dans le 7me district de cette ville. Ainsi que le bail du terrain sur lequel se trouvent les bâtisses ayant [illegible] à courir à raison de $— par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

9 mars—9 14 20

Meubles antiques.

PAR JAS. F. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse MERCREDI, 12 mars 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, à la résidence "Vigaié" No 293 rue Royale.

L'ameublement de la maison y compris objets antiques, glaces françaises plaqué, châssis et divers autres effets trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant sur les lieux—livraison aussitôt la vente terminée.

9 mars

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés de batture
—
Deux magnifiques ilets de terre
FAISANT FACE AU FLEUVE
—ET—
A L'AVENUE NAPOLEON.
Allant du Fleuve
—A—
la rue Tchoupitoulas.
PAVES EN BLOCS DE PIERRE CARRÉS.

Portion de terre de choix touchant aux LOUISIANA ICE WORKS, Allant de la rue Tchoupitoulas au fleuve,

AVEC TOUS LES DROITS DE BATTURE ET DE FUTUR ACCROISSEMENT.

Occasion extraordinaire pour les capitalistes et les propriétaires de fabriques.

Sur la ligne du grand chemin de fer de ceinture.

VENTE EN PARTAGE
—POUR—
REPARTITION D'INTERETS.

Dans l'affaire de

Marie T. Pochelu contre James Fahey, tuteur.

No 25,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 27 juin 1889, et signé le 2 juillet 1889, et d'un ordre en date du 5 mars 1890, par l'Hon. A. Voorhies, de la Cour ci-dessus, dans l'affaire susmentionnée, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain ilet de terre, composé de douze lots situé dans le Sixième district de cette ville, autrefois ville de Jefferson, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Le dit ilet de terre est désigné comme ilet V, en dehors de Water street et s'étend de Water street entre Napoléon Avenue et Berlin street jusqu'au fleuve Mississipi.

Les lots ci-dessus mesurent chacun 25 pieds 2 lignes de face au fleuve Mississipi et ont la même façade sur Water street, sur une profondeur d'environ 620 pieds de Water street au fleuve Mississipi, ou 30 pieds 3 pouces de face sur environ 6.0 pieds de profondeur, conformément à un plan d'Edgar Pilié, arpenteur, en date du 5 mars 1890. La dite propriété a droit à tous les accroissements par alluvion.

2° Un certain ilet de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, subdivisé en vingt-quatre lots de 1 à 24 inclusivement, borné par l'avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin; les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots 1 à 12 mesurent chacun 25 pieds et 2 pouces de face à la rue Water sur une profondeur variant de 124 pieds 8 pouces et 4 lignes à 142 pieds 2 lignes; le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Water et l'avenue Napoléon et le lot No 12 forme l'encoignure des rues Water et Berlin: les lots Nos 13 à 24 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur; le lot No 13 forme l'encoignure Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 l'encoignure Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon ou 300 pieds sur 249 pieds et 282 pieds, conformément au plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistent en un cottage double et simple et magasin; tout l'ilet est entouré.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Foucher et le fleuve Mississipi, désignée par le No Deux de l'ilet numéro quatre-vingt-dix-sept, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte de partition entre R. Pochelu, Albin Rochereau et Mme William T. Hepp, exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 26 mars 1877. La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur toute la profondeur à partir de la dite rue au fleuve Mississipi, sur laquelle elle fait face; et, conformément au dit plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890, elle est désignée comme le lot No 2, mesurant 113 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur au fleuve Mississipi d'environ 450 pieds sur la ligne inférieure et d'environ 472 pieds sur la ligne supérieure, ensemble avec tous les droits d'accumulation future et batture en face du dit fleuve. La propriété est acquise libre tous les ans par un large dépôt en face et autres quelques morceaux qui ne sont pas disposés sur la façade du fleuve, aucune ne cesse et les avantages avec ces grands privilèges de batture.

Avec le fleuve en face et la rue Tchoupitoulas dans le fond, la seule rue de la ville pavée en blocs de pierre carrés de la rue du Canal à Napoléon avenue, traversée par deux chemins de fer urbains, et tous deux, conjointement avec le chemin de fer de ceinture, fournissent tous les moyens de transport nécessaires pour marchandises, etc.

Le fait seul que l'eau ne coûte rien assurera aux industries manufacturières un joli intérêt sur l'argent placé dans la propriété.

Celle-ci est sans rivale et d'une valeur inappréciable comme emplacement pour de grands entrepôts, débarcadères de steamers, accessoires, locaux d'emmagasinage, fabriques, et toute industrie exigeant une façade sur le fleuve et l'accès des chemins de fer.

Les titres de la propriété sont des plus anciens et des plus authentiques de l'Etat.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, ou à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, subdivisés en coupons au gré des parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement de la valeur des billets, ainsi que les clauses de style en pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1890, en sus du prix d'adjudication, et devront verser, au moment de la vente, 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant H. R. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mars—8 15 22 29 avril 5 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété du Deuxième District Centralement située.

La maison de résidence avec devanture en briques, toiture en ardoises, portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

Egalement, un grand hangar rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huîtres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant clé.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI 15 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts et St-Louis, et mesurant (30) trente pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière ayant deux chambres et une galerie, auvent sur la devanture rue Toulouse et tous les lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, argent de l'acquéreur; la portion à crédit, s'il y en a, de un an payable en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux au moment de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—1, 8, 15 mars.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District,

L'ancienne villa rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.

Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.

Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

Dossier No 27,778—Pour effectuer un partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15me jour de janvier 1890, et signé le 2[illegible] jour de janvier 1890, Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et de Mme Villars épouse de F. J. Blanc, et Nellie Villars pour un partage, en vertu aussi d'un autre ordre de la même honorable Cour, dans la même affaire, daté du 10 février 1890, dans l'intérêt de Nellie Villars, sous interdit à l'enchère publique, il sera vendu:

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A, et mesure 120 pieds de façade rue Laurel sur une profondeur de 290 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la propriété Villars une maison de résidence en bois, contenant avant de grandes galeries sur la façade et les côtés. La maison a 12 ou 15 chambres en tout: le tout en bon état, citerne, servent et un beau verger et jardin, à bon [illegible] de l'ombre, etc.

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Philippe et Ursulines mesurant environ 32 pieds de face à la rue des Ursulines sur environ 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de là une autre profondeur de 20 pieds sur [illegible] pieds en arrière [illegible] un plan que l'on verra sur le lieu de la vente.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois [illegible] 2 chambres [illegible]

Conditions—Comptant. Comptant les frais, [illegible] payable comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 et [illegible]

Les actes de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 fév—16 23—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,

Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Vente par ordre de la Cour.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 février 1890, Dossier No 28,094, pour le compte de la succession de Jesse K. Bell, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 2 borné par l'avenue St-Charles et les rues Quatrième, Prytanée et Washington. Le dit morceau de terre mesure 128 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 8 pouces, [illegible] depuis la Bourse de l'Encan.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en brique à quatre étages, [illegible] et avec mansardes [illegible]

Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en outre de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

16fév—16 23—mars2 9 16 2[illegible]

Compagnie d'assurances mutuelles

DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$159,388 75	
Sur risques maritimes	2,042 06	
Sur risques de rivières	6,626 62	
Total des primes	$168,557 42	
Moins,—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 42
Pertes payées: Sur risques de feu	40,942 82	
Sur risques maritimes	1,507 98	
Sur risques de rivières	2,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 35	
Réassurances et primes rendues	13,840 50	
		$81,745 [illegible]
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$221,638 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 56	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,345 63	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	12,126 62	
Certificats 6 0/0 de ville	26,207 50	
Billets hypothécaires en par jugement	4,326 00	
Argent comptant	19,008 45	
		$356,735 71

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. POURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare,
W. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B. Lallande,
Paul Fourchy, D. Fatjo
U. Bassetti

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

produits des Compagnies et de l'Ouest ET DES DRAGUES.

L'Abeille de [illegible]

LA DOT

FEU[illegible]

No 19.

Trois [illegible]

DE [illegible]

Mme STAN[illegible]